

Séance du 30 août 2017

Présents : José HERBET, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAU, Gérald BRÉZIN, Claudine LEQUIEN, Antony DELVILLE, Lionel HERBET, Catherine BATICLE.

Absent avec pouvoir : Magali LÉGER à Claudine LEQUIEN
Absent : Jérôme COURMONT, Laurence BÉCUE (excusée)
Secrétaire de séance : Lionel HERBET.

Éclairage public rue de la Chaussée-Tirancourt

Monsieur le maire expose à l'assemblée que les trois derniers candélabres rue de la Chaussée avaient été branchés à l'origine sur le réseau de La Chaussée-Tirancourt et qu'il convient de les raccorder au réseau de Picquigny. Il présente à cet effet une étude de la fédération départementale d'énergie de la Somme pour un montant estimé de travaux à 8 332 € TTC et une somme laissée à la charge de la commune de 5 249 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Projet logements rez-de-chaussée chanoines et rez-de-chaussée presbytère

Avant de débattre de ce sujet, Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de M. RIGAUT s'inquiétant des problèmes de stationnement et d'incivilité sur le parking de la Grotte.

Le conseil municipal est surpris par la teneur de ce courrier et par les termes employés ; une réponse lui sera adressée.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet des plans des logements devant être créés au rez-de-chaussée du bâtiment des Chanoines et au rez-de-chaussée du presbytère. Ce sont trois logements qui vont être créés.

Entendu les explications du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet des plans présentés.

Encaissement d'un chèque

À l'unanimité, le conseil municipal décide de l'encaissement d'un chèque de 2 620,03 € de APRIL concernant l'indemnisation des journées maladie de Madame GUIDE Corinne et Monsieur CARPENTIER Philippe

Concours maisons fleuries 2017 : désignation des lauréats

Le jury, constitué de Jeannine BENOIT, Claudine LEQUIEN, Lysiane CAPON et Jean-Paul PIERRE, s'est déplacé dans la commune afin de nommer les lauréats du concours des maisons fleuries.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer à chacun un bon d'achat d'une valeur de 20 €, suivant la liste ci-dessous :

Lauréats 2017 :

M.Mme DEMBLOQUE Michel 28 CAMPING

M.Mme	CONCILLE Joël	26	CAMPING
M.Mme	LEFEVRE Jean-Michel	56	CAMPING
Mme	DEFOULOY Josiane	57	CAMPING
M.Mme	GRICOURT Hervé	47	Chemin de Halage
Mme	RAUX Madeleine	48	Chemin de Halage
M.Mme	MERLEVEDE Fabrice	6	Cité J.-Jacques Rousseau
M.Mme	DUCROTOY Franck	18	Cité J.-Jacques Rousseau
M.Mme	CORROYER Jean-Michel	35	Escalier Saint Jean
M.Mme	BECUE Francis	128	rue du 60ème R.I.
M.Mme	NIEWIADOMSKI Miguel	14	Place du Gal. de Gaulle
M.Mme	NOBLESSE Christian	126	Place du Gal. de Gaulle
M.Mme	HUMEZ Régis	61	rue Au delà du Pont
M.Mme	DOLLE Jean-Marc	188	rue de la Chaussée
M.Mme	PAQUET Bernard	266	rue de la Chaussée
M.Mme	CREPIN Jacques	320	rue de la Chaussée
M.Mme	MATON Peter	232	rue de la Vigne
M.	DUPONT Cédric	226	rue de Saint Pierre
Mme	LENNE Jocelyne	20	rue des Templiers
M.Mme	LAIGNIER Ludovic	63	rue des Templiers
Mme	MONIAUX Isabelle	19	rue du Guindal
M.Mme	DEL COURT Luc	35	rue du Guindal
M.Mme	BUSTAMANTE Frédéric	73	rue du Guindal
M.Mme	RIFFLART Rémy	47	rue Jean Choquet
Mme	BECUE Marie-José	12	rue J-Jacques Rousseau
M.Mme	PROBIN Jean-Claude	30	rue J-Jacques Rousseau
M.Mme	PADÉ Patrice	231	rue J-Jacques Rousseau
M. Mme	HOCHART J.-Philippe	72	rue du Vieux Chauffour
Mme	HUMEZ Denise	474	rue Jean Choquet

La remise des récompenses se déroulera à la Mairie le mercredi 4 octobre à 19 heures.

Mission simplifiée d'architecte pour la construction de 6 garages rue du marais

À l'unanimité le conseil municipal décide de confier à Pascal BRASSART une mission simplifiée d'architecte pour la construction de 6 garages supplémentaires rue du Marais dont le coût s'élève à 2 050 € HT avec option de 600 € HT pour l'estimation financière des travaux.

Communications diverses

Il y a 232 élèves inscrits pour la rentrée scolaire lundi. Une organisation matérielle différente a dû être mise en place compte tenu de l'ouverture d'une neuvième classe et de l'accueil de la classe ULIS. Pour la restauration scolaire, trois services seront mis en place. Reste le problème de la suppression des contrats aidés (à voir ultérieurement).